

Personne de référence : Sam Wirtz Tél. : +352 73 00 66 - 248 E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/24/0137

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Claude Petit vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une étable et d'un hangar pour machines à Osweiler.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 29 février 2024 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

contreseing, article 74 de la loi communale